

Seventh Meeting of States Parties (7MSP) to the Convention on Cluster Munitions

Statement of the Kingdom of Belgium

Geneva, 4 – 6 September 2017

Monsieur le Président,

La Belgique s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne et souhaite souligner les éléments suivants à titre national :

(Victimes)

La Belgique reste préoccupée par les récentes informations sur l'usage documenté ou allégué d'armes à sous-munitions en 2016. D'après les chiffres publiés dans le *Cluster Munition Monitor 2017*, le **nombre de victimes** d'armes à sous-munitions a plus que doublé en 2016 par rapport à l'année précédente. Cette évolution est préoccupante 10 ans après le lancement du processus d'Oslo et confirme que nous devons poursuivre nos efforts.

La Belgique condamne fermement tout usage d'armes à sous-munitions, par quiconque.

Vous le savez, mon **pays fut le 1er Etat à adopter une législation nationale** interdisant les armes à sous-munitions en 2006, suivie en 2007 par l'adoption d'une loi interdisant le financement de la production, usage ou possession de mines anti-personnel ou d'armes à sous-munitions.

La Belgique réaffirme son engagement pour la réalisation des objectifs de la Convention et la mise en œuvre du Plan de Dubrovnik.

L'**assistance aux victimes** revête une importance particulière pour la Belgique qui poursuit dans ce domaine un engagement de longue date à plusieurs niveaux :

La Belgique est un **membre actif du** Comité sur l'assistance aux victimes de la Convention d'Ottawa où elle œuvre en faveur de la reconnaissance des droits des victimes et le renforcement de la coopération avec tous les acteurs pertinents.

En 2017, mon pays a subventionné pour un **montant de près de 800.000 €** des actions en faveur du déminage, de l'éducation aux risques, de l'assistance aux victimes et du renforcement des capacités en Irak, en Afghanistan et au Myanmar.

L'**assistance aux victimes** doit demeurer au cœur des efforts des Etats parties de la Convention d'Oslo mais aussi au cœur des autres Conventions pertinentes. Il importe de construire davantage de ponts entre ces instruments, notamment avec la Convention sur les droits des personnes avec un handicap.

Enfin, en tenant compte des différences en termes d'adhésion aux Conventions ainsi qu'à leur contexte propre, la **Belgique encourage la poursuite des approches de *cross-fertilisation*** et de **coopération transversale** entre les divers instruments du désarmement (la Convention d'Ottawa, la CCM, Protocole 5 de la CCW).

L'objectif est d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre des Conventions dans des domaines comme l'assistance aux victimes, la remise à disposition des terres (*land release*), la coopération et l'assistance, ou le rapportage. L'exercice conjoint réalisé lors de l'intersessionnelle de la Convention d'Ottawa en juin 2016 concernant la remise à disposition des terres constitua à cet égard un succès qui pourrait être réédité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.